



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tél: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

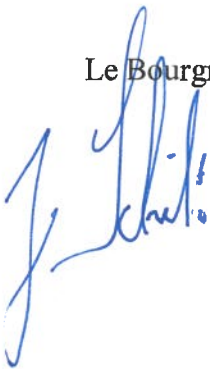
Conformément aux prescriptions de la l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

Suivant arrêté N° 3A/2019/2069/166 du 23 juillet 2019 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, l'Administration Communale de Reisdorf a reçu l'autorisation pour modifier l'âge des enfants admissibles au sein de la Maison Relais de Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 08 août 2019

Le Bourgmestre



Le Secrétaire

